

# Je cherche un hébergement, quelles sont les structures d'hébergement?



Le choix d'une structure d'hébergement dépend du degré d'autonomie de la personne en situation de handicap et des prestations souhaitées.

#### 1. ACCUEIL TEMPORAIRE

L'accueil temporaire permet à une personne en situation de handicap d'être accueillie dans un établissement pour une durée limitée avec ou sans hébergement.

## L'accueil temporaire vise à :

- accueillir un enfant ou adulte qui est en attente de place dans une structure spécialisée,
- soulager une famille qui a besoin de répit,
- faire face à une situation d'urgence (hospitalisation d'un parent, rupture d'accueil dans une structure...),
- permettre à un établissement ou un service médico-social qui rencontre des difficultés dans l'accompagnement d'une personne en situation de handicap de proposer une alternative de prise en charge adaptée.

## Cet accueil peut être proposé dans un établissement médico-social de type :

- Institut médico éducatif (IME), Établissement d'éducation motrice (IEM)
- Foyer d'hébergement, Foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé, maison d'accueil spécialisé

L'accueil temporaire est organisé pour une durée de 90 jours par an, consécutifs ou fractionnés sur l'année.

L'accueil temporaire peut être prolongé suivant la situation sous réserve d'un accord des autorités de Tutelles.

## 2. DIFFERENTES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT MÉDICO SOCIAL - ADULTE

#### FOYER D'HÉBERGEMENT POUR TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Le foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés est destiné à l'hébergement et l'entretien des adultes en situation de handicap qui exercent une activité professionnelle en établissement et service d'aide par le travail (ESAT), ainsi que des travailleurs dans le milieu ordinaire bénéficiant d'une RQTH.

Ces foyers ne sont pas médicalisés. Les prestations médicales sont réalisées par des médecins libéraux.

#### **FOYER DE VIE**

Ces établissements proposent des activités diverses aux résidents:

- activités manuelles (sculpture, peinture...),
- activités sportives (gymnastique, expression corporelle, piscine...).
- activités culturelles

Les personnes susceptibles d'être accueillies en foyer de vie doivent présenter une certaine autonomie

# FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISE

Les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) sont des structures d'hébergement qui accueillent des adultes en situation de handicap ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie courante et d'un suivi médical régulier.

#### MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE

Les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) proposent un hébergement permanent à tout adulte en situation de handicap.

Pour être accueilli en MAS, votre état de santé doit nécessite :

• le recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante, et une surveillance médicale, ainsi que des soins constants.

# OÙ RETIRER UN DOSSIER DE DEMANDE d'HEBERGEMENT en ETABLISSEMENT ?

Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site <a href="https://handicap.paris.fr">https://handicap.paris.fr</a> ou retirer une demande (Accueil temporaire, foyer de vie, foyer d'hébergement, foyer d'accueil médicalisé, maison d'accueil spécialisée) auprès de la MDPH de Paris ou de la CAF ou auprès de la mairie de votre arrondissement.

MDPH de Paris
69, rue de la Victoire - 75009 Paris - https://handicap.paris.fr

